



Marie-Hélène IVOL
élue Présidente
de l'Union Sociale pour l'Habitat
de Bourgogne-Franche-Comté

Jeudi 7 mai à Dijon, le Conseil d'administration renouvelé de l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté a élu à l'unanimité **Marie-Hélène IVOL à la Présidence** de l'association régionale des organismes Hlm, qui logent près de 13% de la population de la région. Elle succède ainsi pour 3 ans à **François-Xavier DUGOURD, élu Vice-Président**, également à l'unanimité. Cette élection s'inscrit dans le respect de l'alternance de la présidence Bourgogne / Franche-Comté, prévue par les statuts.



Toute l'équipe de l'USH BFC avec la nouvelle Présidente Marie-Hélène IVOL au centre, à sa gauche, Jean-Luc VIDON, Président de la Fédération Nationale des Associations Régionales et François-Xavier DUGOURD.

Marie-Hélène IVOL, Présidente de Territoire Habitat depuis 2025 et 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental du Territoire de Belfort, connaît bien le sujet. Elle débute ainsi un second mandat (2026-2029) au poste de Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat de BFC, investie par la confiance des 30 organismes adhérents.

Elle représente également l'USH BFC à la FNAR (Fédération Nationale des Associations Régionales HLM) depuis 2015.

Le mot de la nouvelle Présidente :

« L'habitat social fait face à des enjeux politiques, économiques et sociaux complexes, dans un contexte international incertain. Malgré la baisse des contributions de l'État, notre union poursuit ses efforts en matière d'adaptation au changement climatique et au vieillissement de la population, en matière de rénovation énergétique et de décarbonation du parc de logements. Nous produisons du logement social là où sont les besoins, qui ont considérablement évolué au fil du temps : hausse des familles monoparentales, maintien à domicile des séniors et aussi en résidences autonomes et construire un toit aux jeunes et aux étudiants. Nous accompagnons les ménages en difficultés, les femmes victimes de violences conjugales et maintenons un haut niveau de qualité de services.

Le logement étant le 1^{er} poste de dépenses des ménages, nous contribuons ainsi à préserver le pouvoir d'achat des locataires.

Nous sommes attentifs aux nombreuses consignes nationales en matière de consommation énergétique mais restons prudents. Nous savons qu'il sera difficile de sortir totalement du gaz. Le secteur HLM et les associations régionales sont mobilisés de longue date pour promouvoir un éventail plus large de solutions de décarbonation : géothermie, réseaux de chaleur urbains, biomasse, biométhane, développement de l'autoconsommation collective, etc. Cette pluralité répond à la diversité des situations locales, notamment dans les territoires où le parc social est déjà massivement équipé en chaudières gaz. Elle tient compte de la capacité réelle des réseaux électriques à absorber les pics de demande. Elle tient compte, enfin, des capacités d'investissement des organismes HLM, qui ont déjà engagé la transition énergétique de leur parc dans leurs plans stratégiques de patrimoine.

Le 23 avril dernier, le gouvernement a présenté un projet de loi « pour la relance du logement », dont l'ANRU 3. Sachant que les deux premières générations du programme ont profondément transformé les territoires, nous espérons que cette troisième relèvera les nouveaux défis, même si les contours financiers restent à préciser. Nous serons pleinement mobilisés aux côtés de nos adhérents. En Bourgogne-Franche-Comté, nous avons la chance d'observer un territoire qui n'est, globalement, pas en tension et qui innove en matière de réhabilitation architecturale. Nous poursuivrons dans cette démarche, pour casser les codes du logement social et offrir des logements confortables où il fait bon vivre ! ».

A l'issue de cette Assemblée Générale, la **CARSAT BFC** et l'**USH BFC** ont signé une nouvelle convention triennale, qui renouève leur engagement commun pour la 3ème fois consécutive, un engagement précieux pour la Carsat Bourgogne-Franche-Comté comme pour l'USH BFC.

La convention vise :

L'accompagnement des bailleurs sociaux pour prévenir des risques professionnels lors de la construction ou réhabilitation,

Le soutien financier de la CARSAT apporté aux bailleurs sociaux (prévention et création de logements adaptés aux seniors),

Le repérage et l'orientation par les bailleurs sociaux des retraités vers les services de la Carsat,

Des réalisations probantes lors de la dernière convention avec des réunions autour des risques professionnels afin de mettre en œuvre des mesures de prévention sociales avec des outils concrets (tableau de vigilance),

Ce partenariat vise à informer régulièrement les bailleurs sociaux des offres de services et temps forts de la CARSAT.

Cette année, les deux organismes poursuivent les actions côtés risques professionnels et développent des actions pour innover ensemble dans le domaine de l'action sociale vieillesse.





Fanny JACQUOT, Marie-Hélène IVOL de l'USH BFC et Elodie MAILLÈRE et Nathalie JACOTOT de la CARSAT BFC (de gauche à droite)

L'USH BFC :

Sa mission :

Association régionale (loi 1901), l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté est la représentation régionale du Mouvement HLM. Elle réunit, fédère, anime et accompagne les 30 organismes de logement social de la région dans la réalisation de leurs missions d'intérêt général et dans la mise en œuvre des politiques nationales du logement. Elle informe et organise les échanges entre organismes par métier et par enjeux, pour accompagner les mutations de leur environnement réglementaire, économique, social et technique. Elle représente les intérêts du mouvement Hlm de Bourgogne-Franche-Comté et porte la voix de ses adhérents auprès de l'ensemble des acteurs de l'habitat de la région, notamment au sein des instances de décisions et de réflexions régionales et infrarégionales ; elle mobilise le collectif d'organismes pour agir au cœur des politiques territoriales de l'habitat, à l'appui de notes d'enjeux, de contributions élaborées à partir des positions communes de ses membres.

Son poids :

30 organismes dont 22 bailleurs sociaux répartis sur les 8 départements,
185 186 logements en Bourgogne-Franche-Comté,
Près de 350 000 personnes logées,
3 500 salariés dans les organismes,
8 200 emplois directs et indirects,
58 413 demandes au 31-12-2025,
18 748 attributions en 2025,
2 200 logements neufs en moyenne par an,
3 000 réhabilitations par an.
L'USH BFC investi près de 640 M€ par an dans l'économie locale.